

CATALOGUE DES FORMATIONS

2023

ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ACCOMPAGNEMENTS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

FORMATION À DESTINATION ET AVEC DES PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS

CREAI
ORS
ANCREAI
fnors
OCCITANIE

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION



LE CATALOGUE DE FORMATION 2023

INTER et INTRA

Les CREAI sont engagés depuis plus de 50 ans au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et des acteurs du secteur social, médico-social, sanitaire de leur région.

S'inscrivant dans le réseau des CREAI, l'équipe du CREAI-ORS Occitanie a le plaisir de vous présenter son offre de formation 2023, construite à partir des besoins émanant du terrain, de l'actualité des politiques publiques et basée sur l'expérience que nous avons acquise lors de nos accompagnements auprès des acteurs locaux et des personnes concernées.

Ce catalogue n'est pas destiné aux seuls professionnels mais également aux personnes concernées. Cela traduit notre volonté de promouvoir leur autodétermination et d'adapter notre offre de formation aux personnes en situation de vulnérabilité. Nous souhaitons renforcer leur pouvoir d'agir et leur permettre d'accéder à une offre de formation qui leur soit accessible.

Nous avons à cœur d'assurer des formations de qualité et adaptées qui favorisent la participation de chacun dans un objectif de développement des compétences en lien avec les besoins des organisations et en faveur des publics accompagnés.

Engagée depuis plusieurs années dans un processus d'amélioration continue de la qualité de la formation, l'équipe du CREAI-ORS Occitanie développe une ingénierie de formation qui répond aux exigences de la formation professionnelle réformée par la loi du 5 septembre 2018.

En étroite collaboration avec l'ensemble de ses formateurs, le CREAI-ORS a obtenu en 2021 la certification nationale unique QUALIOPi pour ses actions de formation. Ce label créé par le ministère chargé du Travail et rendu obligatoire en 2022, atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés.



N° SIRET : 775 589 229 00126 - N° de déclaration d'activité : 91340336034
Certification QUALIOPi : n°FRCM21570

Pour plus de précisions, contactez-nous !

VOS CONTACTS AU CREAI-ORS OCCITANIE

DIRECTION :	Agnès Kabantchenko	a.kabantchenko@creaiors-occitanie.fr
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :	Nathalie Martinez	n.martinez@creaiors-occitanie.fr
SERVICE FORMATION :	Jacqueline Belen	j.belen@creaiors-occitanie.fr
	Christel Andrieu	c.andrieu@creaiors-occitanie.fr



SOMMAIRE

Les formations que nous vous proposons	2
Notre équipe de formateurs.....	4
Nos modalités pédagogiques.....	6
Une approche sur mesure	8
Calendrier des formations que nous vous proposons en inter	9
Les contributions volontaires	11
Le processus Qualiopi en termes d'étapes	12
Conditions générales de vente	64



LES FORMATIONS que nous vous proposons



ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES		
E01	La réforme de la tarification SERAFIN-PH : un outil au service du parcours, s'appropriier les nomenclatures	14
E02	La transformation de l'offre : permettre aux structures d'adapter leur offre aux besoins et attentes des personnes accompagnées	16
E03	L'évolution des politiques du handicap et leurs conséquences	18

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		
A01	Mettre en place un questionnement éthique : quels préalables, comment ?	22
A02	Développer une culture de la bientraitance et mettre en place un comité bientraitance	24
A03	Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils	26
A04	La question de la fin de vie : une éthique professionnelle commune au service de la personne	28
A05	La gestion des « comportements problèmes »	30
A06	Les différentes pathologies liant troubles mentaux et handicap et leur impact en matière d'accompagnement	32
A07	La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : quels accompagnements ?	34
A08	L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes : adaptation à leurs besoins spécifiques	36
A09	Le rôle, la place et les missions du référent/coordonateur de parcours ESMS : définitions et mise en œuvre	38
A10	Appropriation des RBPP de la HAS et de l'ex-ANESM par les professionnels du secteur médicosocial	40
A11	Sensibilisation de professionnels aux caractéristiques des nouveaux publics accueillis	42
A12	Sensibilisation des mandataires au Document Individuel de Protection des Majeurs : un outil au service du parcours du majeur protégé	44
A13	Évaluation de la situation globale des enfants en danger ou risque de danger. Formation au cadre national de référence de la HAS	46
A14	Sensibilisation au dispositif de protection de l'enfance : organisation et enjeux	48

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES		
F01	Conduire la démarche continue de la qualité avec l'application ARSENE	52
F02	La démarche QSE (qualité Sécurité Environnement) dans les secteur social et médico-social. Module politique et management	54
F03	La démarche d'évaluation des risques professionnels dans le social et le médico-social. Module déploiement d'une démarche GDR	56

FORMATION À DESTINATION ET AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES		
P01	Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants	60
P02	Tutelle, Curatelle, je décide quoi moi ?	62



NOTRE ÉQUIPE DE FORMATEURS

Notre offre s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de formateurs :

- Spécialistes du secteur social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et expérimentés ;
- Ayant une expertise sur des missions d'observation-étude, de conseil et d'animation de groupes de travail régionaux ;
- Ayant une connaissance approfondie des enjeux et décisions politiques en cours, en lien avec la Fédération ANCREAI et la FNORS.

Les formations sont principalement assurées par des formateurs salariés du CREAMI-ORS, en fonction de la thématique, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Responsable pédagogique : Nathalie Martinez

L'équipe pédagogique



BARON Thomas

Conseiller technique

Qualiticien, il accompagne les ESMS à la démarche qualité, au projet d'établissement, à l'évaluation et à la gestion de projet. Il a une expertise transversale sur les différents champs de l'autonomie et de la vulnérabilité.



DESMARTIN-BELARBI Valérie

Conseillère technique

Titulaire d'un master de science politique et de diplômes universitaires sur les questions de santé publique et communautaire, elle a une expérience de 30 ans dans le champ des études, du conseil et de la formation. Elle accompagne les ESMS à la démarche qualité, au projet d'établissement et à l'appropriation des RBPP. Son expertise porte sur les thématiques liées aux politiques sociales, à la protection de l'enfance et au secteur Accueil Hébergement Insertion.



GARCIA Claire

Conseillère technique

Titulaire d'un diplôme d'ingénierie sociale et d'un Master de sociologie « intervention sociale et changement », elle a notamment exercé comme cadre de direction dans plusieurs établissements sociaux et médico-sociaux de la région Occitanie, ce qui lui permet de disposer d'une expertise dans le champ du handicap et de la protection de l'enfance. Elle est particulièrement attentive à tout ce qui favorise l'expression et la participation des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.



LEDÉSERT Bernard

Médecin de santé publique

Titulaire d'un diplôme de docteur en médecine et d'un diplôme d'études spécialisées en santé publique et médecine sociale, il cumule plus de trente ans d'expérience dans le champ de la santé publique dans la région. Il intervient plus particulièrement sur les thématiques alliant les aspects santé (maladie, prévention...) et les situations de handicap (troubles du neurodéveloppement dont les troubles du spectre de l'autisme, pathologies psychiatriques et handicap, prévention et gestion des comportements-problèmes...). Il a également développé des compétences dans le domaine de la protection des majeurs.



MARTINEZ Nathalie

Coordinatrice
Responsable pédagogique

Titulaire d'un doctorat en psychologie sociale, elle a une expérience de plus de 20 ans au sein du CREA. Elle accompagne les ESMS à la démarche qualité, au projet d'établissement et à l'appropriation des RBPP. Son expertise porte sur les thématiques liées au vieillissement, à la vie affective et sexuelle



ROQUEFORT Audrey

Chargée d'étude

Titulaire d'un doctorat en Psychologie sociale, elle étudie depuis une dizaine d'années les liens entre précarités, santé et rapports aux soins, les pratiques des intervenants qui accompagnent, les dispositifs de soutien proposés et leurs effets. Ses connaissances se sont construites en travaillant avec des personnes vivant des précarités et des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social souhaitant participer à améliorer leurs conditions de vie. Pour aider à améliorer les accompagnements, elle a réalisé des activités variées : analyses d'expérimentations, échanges de pratiques, organisation de conférences, ingénierie et animation de formation.



YEGHICHEYAN Jennifer

Conseillère technique

Titulaire d'un doctorat en ethnologie, elle a mené des recherches sur le milieu carcéral puis à la croisée des champs de la protection judiciaire de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Depuis deux ans, elle met cette expertise au service de l'accompagnement des professionnels de ces secteurs.



NOS MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nos formations s'inscrivent dans le cadre de l'application de la démarche qualité « QUALIOP1 » de certification des organismes de formation et ont concerné **145 personnes** en Occitanie en 2022, avec un taux de satisfaction global de **96 %**.

Nos modalités pédagogiques reposent sur une alternance et une diversité d'apports théoriques et de mises en pratiques tenant compte à la fois des objectifs pédagogiques à atteindre, du public bénéficiaire, du contenu à assimiler et des connaissances préexistantes des stagiaires :

- Apports de connaissances ;
- Apports méthodologiques et exercices d'application ;
- Analyse de situations ou études de cas ;
- Partage d'expériences et temps d'échanges ;
- Exercices pratiques et mises en situation ;
- Productions collectives

La dimension ludique et l'utilisation de supports variés permettent de proposer des formations dynamiques et de renforcer l'engagement, les interactions et la motivation des stagiaires.

Les formations destinées aux personnes accompagnées font l'objet d'adaptations autant que de besoin (en termes de rythme, de durée mais également de supports pédagogiques).

Évaluation des stagiaires

Les formateurs évaluent les acquis des stagiaires à l'entrée, tout au long et en fin de formation, à l'aide de tests de positionnement, de QCM, de quiz, d'exercices, de mises en situation, etc.

Les questionnaires de satisfaction renseignés par les stagiaires à l'issue de la formation sont analysés dans le mois qui suit. Leur analyse nous permet de faire évoluer le cas échéant nos contenus, notre méthode et le rythme de chaque formation.

À l'issue de la formation, nous adressons au commanditaire un bilan pédagogique.

Dans un objectif d'amélioration de nos contenus et de nos méthodes pédagogiques, l'équipe pédagogique se réunit à minima chaque trimestre.

Les modalités de formation

Le CREAMI-ORS Occitanie propose les deux formules suivantes pour des formations n'excédant pas 20 personnes par groupe et à minima 6 personnes.

DES FORMATIONS EN INTRA	DES FORMATIONS EN INTER
<p>Les formations sont dispensées au sein de vos établissements et services sociaux et médicosociaux.</p> <p>Le parcours de formation est adapté par le formateur à votre demande et à vos besoins, précisé dans un programme construit en amont selon un calendrier défini avec vous.</p> <p><u>Les + de ce type de formation</u></p> <p>Formalisation d'un parcours pédagogique personnalisé : au plus près de vos besoins, adaptée à votre contexte et à vos attentes en termes de contenus pédagogiques.</p>	<p>Les formations sont dispensées sur deux sites : Montpellier et Toulouse.</p> <p>Les inscriptions de professionnels de différents établissements et services de la région Occitanie se font de façon individuelle, selon le calendrier proposé.</p> <p><u>Les + de ce type de formation</u></p> <p>Les échanges de savoir-faire et de savoir-être avec des professionnels d'autres structures sociales et médicosociales. La mutualisation d'outils et de procédures. Formations inter-secteurs (social, médico-social, sanitaire</p>
LES TARIFS	
<p>Contributeur 1 050 € *</p> <p>Non contributeur.....1 200 € *</p>	<p>Contributeur 210 €*</p> <p>Non contributeur..... 270 €*</p>
<p><i>* Hors frais de déplacement, repas et hébergement</i></p>	

Les modalités pratiques

Pour tout renseignement concernant une formation, nous contacter au :

- Site de Montpellier : ☎ 04 67 69 25 03 | @ accueil@creaiors-occitanie.fr
- Site de Toulouse : ☎ 05 61 53 11 46 | @ contact@creaiors-occitanie.fr

Toute l'équipe reste à votre disposition pour construire un programme de formation.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour une demande particulière, un besoin de compensation ou d'accessibilité, veuillez prendre contact avec notre référent handicap : Nathalie MARTINEZ, mél : n.martinez@creaiors-occitanie.fr

Toute l'équipe reste à votre disposition pour construire un programme de formation individualisé et personnalisé. N'hésitez pas et sollicitez-nous !



UNE APPROCHE SUR MESURE

Le CREA-ORS peut également proposer :

- un parcours de formation **sur mesure construit** à partir de votre demande, formalisée selon un cahier des charges, un entretien d'analyse des besoins ou un diagnostic portant sur le besoin de développement des compétences ;
- des formations-action sous forme d'appuis méthodologiques pour accompagner les équipes dans l'élaboration de projets, d'outils, d'écrits...
- des formations auprès des personnes en situation de vulnérabilité, adaptées à leurs demandes et besoins.
- Des formations mixtes associant des personnes concernées et des professionnels

Les parcours peuvent être modulaires et définis ensemble selon les modalités suivantes :

- Formations ;
- Appuis méthodologiques ;
- Conférences et des séminaires (animation et co-organisation) ;
- Journées d'études ;
- Actions de formation en situation de travail

Concernant les formations en intra, adresser un mail ou appeler le formateur concerné qui s'engage à vous rappeler sous 15 jours ouvrés, pour préciser la demande et recueillir vos besoins et vos attentes.



CALENDRIER DES FORMATIONS

que nous vous proposons EN INTER

Liste des formations en inter	Intervenants	Dates Site de Montpellier	Dates Site de Toulouse
ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES			
E01 La réforme de la tarification SERAFIN : un outil au service du parcours, appropriation des nomenclatures	Nathalie Martinez ou Claire Garcia	12/06/2023	14/09/2023
E03 L'évolution des politiques du handicap	Nathalie Martinez ou Claire Garcia	17/04/2023	11/05/2023
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
A01 Mettre en place un questionnaire éthique : quels préalables, comment ?	Nathalie Martinez	06/03/2023	03/04/2023
A02 Développer une culture de la bientraitance et mettre en place un comité bientraitance	Nathalie Martinez ou Claire Garcia	06/02/2023	02/03/2023
A03 Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils	Claire Garcia	11 et 12/04/2023	25 et 26/05/2023
A04 La question de la fin de vie : une éthique professionnelle commune au service de la personne	Nathalie Martinez	15 et 16/05/2023	22 et 23/05/2023
A05 La gestion des comportements problématiques	Bernard Ledésert	14 et 15/03/2023	13 et 14/04/2023
A06 Les différentes pathologies liant troubles mentaux et handicap et leur impact en matière d'accompagnement	Bernard Ledésert	07 et 21/11/2023	27/11/2023 et 11/12/2023
A07 La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : quels accompagnements ?	Nathalie Martinez	03/02/2023	14/02/2023

Liste des formations en inter	Intervenants	Dates Site de Montpellier	Dates Site de Toulouse
-------------------------------	--------------	---------------------------	------------------------

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

A08 L'accompagnement des PHV	Nathalie Martinez	20/03/2023	27/03/2023
A09 Le rôle, la place et les missions du référent / coordinateur de parcours	Nathalie Martinez	13/04/2023	21/04/2023
A11 Sensibilisation des professionnels aux caractéristiques des nouveaux publics accueillis	Bernard Ledésert	28/03/2023	18/05/2023
A12 Sensibilisation des mandataires au Document Individuel de Protection des Majeurs : un outil au service du parcours du majeur protégé	Bernard Ledésert	07/09/2023	19/09/2023

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

F02 La démarche QSE (qualité Sécurité Environnement) dans les secteur social et médico-social. Module politique et management	Thomas Baron	16/05/2023	23/05/2023
F03 La démarche d'évaluation des risques professionnels dans le social et le médico-social. Module déploiement d'une démarche GDR	Thomas Baron	07/03/2023	28/03/2023

FORMATION À DESTINATION DES PERSONNES CONCERNÉES

P01 Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants	Claire Garcia	30 et 31/03/2023	13 et 14/04/2023
P02 Tutelle, Curatelle, je décide quoi moi ?	Claire Garcia	19 et 20/06/2023	07 et 08/06/2023



LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

« Prendre part à la vie associative
du CREA-ORS Occitanie,
c'est permettre de préserver sa fonction tierce
et de renforcer sa légitimité. »

Contribuer et soutenir le CREA-ORS OCCITANIE est un acte solidaire, militant garantissant l'existence d'une expertise indépendante en région, au bénéfice de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Votre implication enrichit le débat régional et porte les idées novatrices dont seront faites les politiques sociales de demain.

La contribution volontaire est une ressource essentielle à notre indépendance. Elle permet l'animation du secteur, la réflexion sur les mutations actuelles des champs du social, du médicosocial et du sanitaire ainsi que de leurs articulations. Enfin, elle est utile pour soutenir l'ensemble des acteurs intervenant dans les domaines de la santé et des vulnérabilités.

L'animation régionale fait partie des missions du CREA-ORS contribuant à son ancrage territorial. Ces groupes de travail ou commissions thématiques à destination des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire sont des espaces de rencontres, d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles, en lien avec les politiques sociales mises en œuvre.

Le CREA-ORS doit être le lieu tiers, nécessaire et indispensable où non seulement les professionnels de terrain peuvent s'exprimer mais également un lieu où les orientations des politiques publiques peuvent être explicitées.

La contribution volontaire vous permet les avantages suivants :

Diffusion gratuite de vos offres d'emploi dans notre journal Le Pélican et sur notre site Internet
Tarif réduit sur les accompagnements, les formations et la licence ARSENE
Tarif réduit à nos journées de formation régionale et gratuité pour 3 personnes de chaque structure
Participation gratuite aux groupes régionaux et commissions thématiques
Diffusion de vos événements sur notre site Internet
Appui au diagnostic des besoins en formation
Prêt de notre salle du site de Montpellier pour vos réunions

Pour tous, l'accessibilité de notre base documentaire en ligne BIB BOP (Base de données Bibliographiques et Base des Outils Pédagogiques) :

<https://www.bib-bop.org/>

LE PROCESSUS QUALIOPi EN TERMES D'ÉTAPES



- ✓ **ÉTAPE 1 : CONTACTS**
Le commanditaire prend contact avec le CREAI-ORS ou le formateur (téléphone, mél, courrier) – Chaque formateur lui propose un temps afin de préciser la demande et le calendrier et renseigne la fiche « Analyse des besoins »
- ✓ **ÉTAPE 2 : FORMALISATION DE LA PROPOSITION**
Le formateur rédige la proposition en s'appuyant sur la demande et en y intégrant le calendrier prévisionnel.
- ✓ **ÉTAPE 3 : DEVIS**
Le formateur informe systématiquement l'attachée de direction du nombre de jours, de l'adresse exacte du lieu de formation afin qu'elle formalise le devis.
- ✓ **ÉTAPE 4 : ENVOI PROPOSITION + DEVIS + FICHE CV**
La proposition et le devis sont adressés au commanditaire par le conseiller technique. Il joint également la fiche des contributions volontaires avec note explicative.
- ✓ **ÉTAPE 5 : SI ACCORD ET SIGNATURE DU DEVIS PAR LE COMMANDITAIRE**
Le formateur adresse les documents suivants : convention de formation, conditions générales de vente, fiche logistique, déroulé pédagogique, liste des stagiaires à compléter, le questionnaire préalable à la formation à **retourner dans un délai de 15 jours**
- ✓ **ÉTAPE 6 : CONVOCATION DES STAGIAIRES**
Dès réception de la liste des stagiaires, l'attachée de direction du CREAI-ORS, adresse les convocations aux stagiaires ou à la direction (en l'absence d'adresses professionnelles des stagiaires).
- ✓ **ÉTAPE 7 : PREPARATION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES**
Le formateur prépare ses supports pédagogiques et s'assure de l'impression de la feuille d'émargement.
- ✓ **ÉTAPE 8 : LE JOUR ET LA FIN DE LA FORMATION**
Chaque formateur s'assure de la signature des stagiaires sur la feuille d'émargement. Il leur remet les évaluations initiale et finale ainsi que les questionnaires de satisfaction nominatifs
- ✓ **ÉTAPE 9 : POST-FORMATION**
L'attachée de direction prépare la facture, les certificats de réalisation et la facture acquittée qu'elle adresse au commanditaire. Elle exploite les questionnaires de satisfaction. Chaque formateur rédige un bilan pédagogique sur la base de cette exploitation et le transmet au commanditaire.

ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La réforme de la tarification SERAFIN-PH : un outil au service du parcours, s'appropriier les nomenclatures

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

La démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » impulse une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées, mais aussi au territoire, pour plus de réactivité et de modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité dans les parcours.

Les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places. Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap. Les structures sont invitées à conduire leur action avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures SERAFIN-PH.

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs sont de permettre à chaque participant(e) de se saisir de cette formation pour :

- Comprendre les fondements de la réforme SERAFIN-PH,
- S'approprier les nomenclatures,
- Les articuler avec sa pratique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 12 juin 2023

TOULOUSE : 14 septembre 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
au CREAI-ORS Occitanie

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle
médicosocial au CREAI-ORS Occitanie.

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation
remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur.....	210 €
Non contributeur	270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Présentation de la réforme SERAFIN-PH :

- Ses fondements,
- Ses objectifs et enjeux,
- Son périmètre,
- Son calendrier,
- Son actualité.

S'approprier la nomenclature SERAFIN-PH :

- La définition du besoin,
- La nomenclature des besoins,
- La notion de prestations directes,
- La nomenclature des prestations directes,
- La notion de prestations indirectes,
- La nomenclature des prestations indirectes.



EN SAVOIR PLUS

Réf : E01

Claire GARCIA, conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie
n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

La transformation de l'offre

Permettre aux structures d'adapter leur offre aux besoins et attentes des personnes accompagnées

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

La transformation de l'offre médico-sociale s'inscrit dans un contexte de changement de paradigme concernant la place des personnes en situation de handicap dans la société. Elle vise à une société inclusive dans laquelle tous les citoyens puissent bénéficier des mêmes droits et des mêmes ressources. Il ne s'agit plus pour les personnes en situation de handicap de trouver leur place dans une offre existante et contrainte, mais de pouvoir bénéficier d'accompagnements adaptés à leurs besoins tout au long de leur vie. Ces accompagnements, souples et évolutifs, construits au regard des attentes, doivent favoriser la pleine participation à la vie sociale et soutenir les personnes dans leur autodétermination

Le cadre national de la transformation de l'offre détaille les objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale et prend appui sur le plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 ».

Quatre objectifs stratégiques sont particulièrement visés pour mettre en œuvre cette transformation plus inclusive :

- prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie y compris pour les situations complexes.
- Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services pour mieux répondre aux besoins des personnes ;
- consolider une organisation territoriale intégrée au service de la fluidité des parcours de santé et de vie ;
- améliorer la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.

La transformation de l'offre se fonde sur la priorité accordée aux notions de parcours, d'inclusion, de coordination et de coopération avec les personnes en situation de handicap.

Les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places.

La démarche « *Réponse Accompagnée Pour Tous* » impulse une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées, mais aussi au territoire, pour plus de réactivité et de modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité et de fluidité dans les parcours.

5 JOURNÉES

35 heures de formation

Dates

Nous consulter

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel.

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre l'origine de la transformation de l'offre médico-sociale
- Resituer les évolutions actuelles dans leur contexte : changement d'approche du handicap, émergence de la logique de parcours, évolution vers une société inclusive.
- Éclaircir les notions-clés : l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation des personnes accompagnées, la logique de plateforme, la coordination, le virage numérique, etc.
- Mesurer les écarts et évaluer le chemin à parcourir vers le processus de transformation de l'offre.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction en fin de formation
- Bilan collectif oral en fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

SYNTHÈSE DU PROGRAMME

- Éléments de la genèse de la transformation de l'offre
- Le cadre réglementaire, les RBPP, les documents de référence, etc.
- Travail sur les 5 axes suivants :
 - L'autodétermination, le pouvoir d'agir et réponses inclusives
 - Qualité des accompagnements et coordination
 - Des dynamiques collaboratives à l'échelle du territoire
 - La logique de plateforme de services coordonnés
 - Le virage numérique
- Identification des freins et des leviers au sein de la structure et du territoire concernés



EN SAVOIR PLUS

Réf : E02

Claire GARCIA, conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

L'évolution des politiques du handicap et leurs conséquences

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte national en pleine évolution et mutation au regard de la multitude de textes règlementaires et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Cette évolution majeure réinterroge autant les principes d'intervention que les modalités d'accompagnement ou encore les modes organisationnels et managériaux.

Sous l'influence de courants internationaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société, les nouvelles orientations politiques prises dans le secteur du handicap (Réponse Accompagnée Pour Tous, territoire « 100% inclusif », SERAFIN PH) visent à faire évoluer l'offre pour accompagner les parcours des personnes en situations de handicap en favorisant leur pleine citoyenneté et inclusion dans la cité.

OBJECTIFS VISÉS

- Connaître le contenu des évolutions récentes de la politique du handicap.
- Resituer les évolutions actuelles dans leur contexte : changement d'approche du handicap, émergence de la logique de parcours, évolution vers une société inclusive.
- Comprendre l'origine des réformes et de la transformation de l'offre médicosociale.
- Disposer d'une vue d'ensemble des différents chantiers à l'œuvre et comprendre leur articulation : SERAFIN PH, RAPT, processus inclusif, etc.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 17 avril 2023

TOULOUSE : 11 mai 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur 210 €

Non-contributeur 270 €

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction en fin de formation
- Bilan collectif oral en fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

PROGRAMME

MATIN

- Présentation des participants et repérage de leurs attentes
- Évaluation initiale des participants
- Présentation des objectifs de la formation et des règles de fonctionnement
- Panorama de l'évolution législative et réglementaires des années 2000 à aujourd'hui.

APRES-MIDI

- Les différents chantiers en cours : de la démarche RAPT, au projet SERAFIN PH, la réforme des autorisations, jusqu'à la logique inclusive.
- Présentation du cadre national relatif à la transformation de l'offre.
- Évaluation finale et recueil de la satisfaction des participants.
- Bilan de la formation et mise en perspective des apports vers les pratiques.



EN SAVOIR PLUS

Réf : E03

Claire GARCIA, conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

ACCOMPAGNEMENTS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Mettre en place un questionnaire éthique : quels préalables, comment ?

LA FORMATION

Interroger le rôle et la place du référent dans le champ éducatif et thérapeutique peut sembler incongru tant cela s'apparente à questionner une évidence. L'individualisation de l'accompagnement a mis l'accent sur la nécessité de désigner parmi les professionnels des référents, auxquels seront confiés des fonctions et des rôles d'interlocuteurs privilégiés. Et pourtant, le terme reste imprécis et n'est jamais défini en lui-même. Bien plus encore, ce terme est quasiment absent des textes réglementaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de clarifier ce qu'implique cette fonction à la fois dans la relation à la personne, vis-à-vis de son entourage proche et également vis à vis des autres professionnels de l'équipe qui sont amenés à accompagner la personne.

OBJECTIFS VISÉS

- Situer le positionnement de référent ou de coordinateur de parcours
- Comprendre le positionnement de l'ex-ANESM sur cette question
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires relatifs au projet personnalisé
- Comprendre l'enjeu et l'impact sur les personnes accompagnées
- Comprendre les enjeux de la mise en place du système de référents (identifier les risques, les points de vigilance, veiller à la qualité de l'accompagnement)
- Formaliser le protocole relatif à la nomination et aux fonctions de référent.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des stagiaires des supports de présentation (diaporamas et autres, documentation)
- Fiche de présence et d'émargement
- Articulation d'éléments théoriques et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation et de satisfaction finale anonyme et individuel, distribué en fin de session

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 6 mars 2023
 TOULOUSE : 3 avril 2023

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs ESMS réunis en sessions

Public concerné

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (équipes et encadrement)

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice au CREAI-ORS Occitanie

Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur..... 210 €
 Non contributeur 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation du plan de formation et des objectifs généraux visés
- Autoévaluation, quiz de connaissances sur la thématique
- Travail en sous-groupes de 3 à 5 personnes puis restitution, synthèse collective et échanges
- Éléments de définition : c'est quoi l'éthique ?
- Sensibilisation et appropriation de la RBPP de l'ANESM « Le questionnement éthique dans les ESSMS » de juin 2010.

APRÈS-MIDI

- Cas pratique : identifier une ou plusieurs questions éthiques.
- Comment faire émerger le questionnement éthique ?
- Mesurer les écarts avec les attendus de la RBPP de juin 2010
- Mise en commun et échanges
- Évaluation finale et recueil de la satisfaction des participants
- Bilan de la formation.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A01

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

Développer une culture de la bientraitance et mettre en place un comité bientraitance

LA FORMATION

Au centre de la démarche d'amélioration de la qualité des soins, la bientraitance comme la définit la Haute Autorité de Santé (HAS) : « est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'usager et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'usager. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs ».

De nombreux textes réglementaires et recommandations de bonnes pratiques professionnelles donnent un cadre et des repères pour le respect et la mise en œuvre de la bientraitance ; qui ne se limite pas à l'absence ou à la prévention de la maltraitance. En effet, la bientraitance ne peut être réduite au contraire de la maltraitance, même si les deux notions semblent difficilement dissociables.

Il appartient à chaque établissement ou service de soins de déterminer les modalités de sa mise en œuvre. Pour ce faire, plusieurs outils existent et notamment le Comité de Bientraitance. La formation a pour finalité de former des personnes ressources capables de transmettre en interne la politique institutionnelle de bientraitance, d'acquérir les connaissances actualisées sur cette thématique et de développer une stratégie de mise en place d'un comité de bientraitance.

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs sont de permettre à chaque participant(e) de se saisir de cette formation pour :

- S'approprier le concept de bientraitance et s'impliquer dans une démarche de prévention des risques de maltraitance
- Situer le cadre juridique et l'évolution des mesures permettant le développement de la bientraitance
- S'approprier une méthodologie de déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance
- Identifier le rôle et le fonctionnement d'un comité de bientraitance
- Acquérir une stratégie de mise en œuvre de cet outil de promotion de la bientraitance

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 6 février 2023

TOULOUSE : 2 mars 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Professionnels du secteur médicosocial

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, coordinatrice du pôle médicosocial au CREAI-ORS Occitanie

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur.....210 €

Non contributeur.....270 €

- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Le concept de Bienveillance entre culture et réglementation

- Resituer le processus de bienveillance dans son histoire et son contexte.
- Comprendre l'évolution : « De la prévention de la maltraitance à la bienveillance ».
- Disposer d'une vue d'ensemble du concept : définition, mise en œuvre, évolutions réglementaires.

JOUR 2

- S'approprier un outil de promotion de la bienveillance : le comité de Bienveillance
- Se familiariser avec les différents outils de promotion de la bienveillance
- S'approprier la définition, le rôle et le fonctionnement d'un comité de bienveillance.
- Acquérir une méthodologie de mise en œuvre d'un comité de bienveillance.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A02

Claire GARCIA, conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils

LA FORMATION

La loi 2022-02 a, entre autres, officialisé la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé basé sur les besoins de la personne. Les recommandations de bonnes pratiques publiées en 2008 sur le sujet partent du constat de la grande disparité quant à sa mise en œuvre dans les structures .

Le CASF précise que la personne accompagnée dispose du droit :

- à exercer un choix pour des prestations adaptées,
- à participer à la conception et à la mise en œuvre de son « projet d'accueil et d'accompagnement »,
- à bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses aspirations et besoins.

À l'aune de la réforme tarifaire SERAFIN et de la transformation de l'offre, cette analyse des besoins et des attentes se veut de plus en plus fine et la nécessaire participation de la personne accompagnée prend tout son sens.

Pour autant ? la mise en œuvre opérationnelle de ce mode d'accompagnement n'est pas saisie de la même manière par tous les professionnels.

À partir du travail déjà mené au sein de votre établissement ou service, cette formation- action propose donc une démarche complète et sur mesure de mise en œuvre opérationnelle d'une réelle coconstruction du plan d'accompagnement personnalisé, son déroulé à ses outils adaptés au public accueilli par l'établissement. Cet apprentissage se fait en passant par une indispensable déconstruction de certains concepts, inhérents à la relation d'accompagnement.

OBJECTIFS VISÉS

- S'approprier le cadre législatif et la démarche globale de co-construction du projet personnalisé
- Comprendre les freins et leviers de la démarche actuelle en cours dans la structure
- Comprendre les concepts théoriques à l'œuvre dans la relation à la personne accompagnée
- S'approprier la méthodologie de l'ensemble du processus, de l'admission de la personne à sa sortie
- Créer ou adapter des outils nécessaires à cette coconstruction (le relevé des besoins et attentes, outil d'animation, de synthèse, d'évaluation)
- S'ouvrir à une démarche réflexive permanente sur la pertinence des projets et des moyens mis en œuvre

2 JOURNÉES

14 heures de formation

Dates

Montpellier : 11 & 12 avril 2023

Toulouse : 25 & 26 mai 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Professionnels du médico-social amenés à coordonner, animer ou mettre en œuvre le projet personnalisé.

Formatrice

Claire GARCIA, Conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur.....	210 €
Non-contributeur	270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

La démarche de projet personnalisé et la participation de la personne accompagnée : fondements législatifs et conceptuels

- Rappel législatif : le cadre de base
- Présentation de la démarche opérationnelle du projet personnalisé
- Les prérequis conceptuels (norme, participation, rapport de pouvoir)
- Le recueil multimodal des besoins et des attentes : qui, pourquoi et comment.

JOUR 2

Méthodologie et mise en œuvre opérationnelle : Outil de recueil des attentes et des besoins

- Définition des objectifs, moyens, indicateurs
- La coconstruction et ses modalités
- Réflexion sur la pertinence des projets personnalisés



EN SAVOIR PLUS

Réf : A03

Claire GARCIA, conseillère technique CREA-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

La question de la fin de vie : une éthique professionnelle commune au service de la personne

LA FORMATION

La population accompagnée dans les établissements et services médicosociaux pour les personnes en situation de handicap connaît des évolutions importantes depuis quelques années. Dans les établissements et services médicosociaux, les personnes accompagnées présentent des situations de handicap parfois très lourdes et/ou complexes avec, parfois, des pathologies associées. Les services accompagnent aujourd'hui à domicile des adultes (SAVS, SAMSAH) qui étaient auparavant largement accueillis en établissement. Les structures sont confrontées au vieillissement des personnes accompagnées, vieillissement qui entraîne comme pour tout adulte en population générale la possibilité de développer des pathologies chroniques. Mais la fin de vie, cette étape faisant partie intégrante de la vie de chaque personne, peut survenir à des moments ou dans des situations où elle n'est pas toujours envisagée ou attendue. De ce fait, un accompagnement prenant en compte la globalité de la personne doit pouvoir intégrer la question de la finitude de la vie.

Sensibiliser, former les professionnels est une nécessité, plus encore que dans d'autres domaines de l'accompagnement. Cet abord de la question de la fin de vie de manière anticipée pour les professionnels est d'autant plus nécessaire, que dans ce domaine touchant à l'intime de chaque vie, les façons de percevoir cette question et d'y faire face peuvent être très variables d'une personne à l'autre.

OBJECTIFS VISÉS

- S'approprier une vision partagée des attendus règlementaires et du positionnement de l'ex-ANESM et de la HAS sur cette question.
- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement de la situation de fin de vie.
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Développer la culture de la bientraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition de supports proposés aux stagiaires (diaporamas, documentation, évaluations initiale et finale). Supports d'animation variés : exercices, quizz...
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique

2 JOURNÉES

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 15 et 16 mai 2023

TOULOUSE : 22 et 23 mai 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial

Formateur

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, coordinatrice du pôle médicosocial au CREAI-ORS Occitanie

Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur210 €

Non contributeur270 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires
- Évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissance sur la thématique
- Travail sur les représentations, difficultés et expériences des professionnels : échanges, analyses collectives et synthèse
- Fin de vie : les repères fondamentaux, l'état des lieux réglementaire et les nouvelles dispositions (loi Claeys Leonetti)

APRÈS-MIDI

- L'état des lieux de la recherche : l'étude de l'Observatoire de la Fin de Vie (ONFV), les RBPP de l'ANESM et de la HAS, rapports, charte, etc.

JOUR 2

MATIN

- Les questionnements et les tensions éthiques : quelles latitudes et choix pour les personnes, pour les professionnels, mise en place d'un questionnement éthique en intra, etc.
- Les modalités d'accompagnement et ses limites : outils et supports, travail pluridisciplinaire, travail partenarial, liens avec le projet d'établissement ou de service et le projet personnalisé.

APRÈS-MIDI

- « Workshop » en animation de travaux de sous-groupes : mise en situation à partir de cas concrets, élaboration d'outils, reprise en grand groupe.
- Synthèse collective de consolidation des essentiels et évaluation de la formation sur la base du support remis par l'intervenante.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A04

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

La gestion des « comportements problèmes »

LA FORMATION

Les pathologies et déficiences de certains publics accompagnés ou accueillis peuvent entraîner des troubles du comportement ou des comportements problèmes qui peuvent parfois dérouter certains professionnels dans leur approche.

Une part importante de professionnels en contact avec ces personnes n'a pas forcément eu une formation de base les préparant à comprendre et appréhender ces situations parfois complexes de façon adaptée.

De ces situations mal comprises et/ou mal maîtrisées, peuvent parfois découler des risques de maltraitance et/ou d'usure professionnelle.

OBJECTIFS VISÉS

- Renforcer la capacité d'accompagnement des professionnels faisant face aux situations complexes du fait des pathologies psychiatriques et cognitives des personnes accompagnées générant des troubles du comportement
- Contribuer à la lutte contre la maltraitance et la stigmatisation, et à la promotion des droits des personnes accompagnées.
- Promouvoir le travail pluridisciplinaire, la coordination au sein de réseaux de professionnels œuvrant auprès des personnes concernées
- Apporter une meilleure identification et compréhension des troubles (causes, manifestations, impacts)
- Faciliter l'échange et l'analyse des pratiques depuis un cadre de référence partagé et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles établies (ANESM et HAS)
- Prévenir l'usure professionnelle

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Relevé d'expériences et analyse des pratiques en jeu
- Travaux de sous-groupe depuis des cas pratiques
- Productions en sous-groupes (fiches-action, chartes, protocoles...)
- Prise d'appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Quizz de connaissance

ÉVALUATION

- Quizz de début et de fin de formation
- Support d'évaluation des acquis et des modalités de la formation.

2 JOURNÉES

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 14 et 15 mars 2023
 TOULOUSE : 13 et 14 avril 2023

Prérequis

Groupe de 5 à 15 professionnels intervenant auprès de personnes en situation de handicap sans être des professionnels du champ éducatif ou soignant.

Personnes étant déjà confrontées à ces publics qui peuvent développer des comportements problèmes dus à leurs pathologies.

Public concerné

Professionnels de services ou d'établissements accueillant ou accompagnant des publics pouvant développer des comportements problèmes, mais n'étant pas déjà aguerris par leur formation initiale ou par leur expérience à la relation avec ces publics.

Formateur

Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur 210 €
 Non contributeur 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie : sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le local qui accueille la formation doit être équipé de paperboards et d'un écran de projection. Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

LE PROGRAMME

JOUR 1

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances
- Principales problématiques rencontrées par les participants
- Quelques définitions de base : handicap, dépendance, autonomie, vulnérabilité...
- Problèmes de comportement ou comportements problématiques
- Du modèle "médical" au modèle "écologique"
- Spécificités de certains publics chez lesquels on peut rencontrer des comportements problématiques : Troubles liés au vieillissement des personnes âgées, maladies neurologiques et lésions cérébrales, handicap psychique

JOUR 2

- Études de cas
- Quelques questions d'éthique
- La recommandation de bonnes pratiques professionnelles sur la gestion des comportements problématiques
- Prévention
- Stratégies d'intervention
- Reprise du quizz
- Synthèse et évaluation finale



EN SAVOIR PLUS

Réf : A05

Dr Bernard LEDÉSSERT, médecin de santé publique
CREAI-ORS Occitanie

b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Les différentes pathologies liant troubles mentaux et handicap et leur impact en matière d'accompagnement

LA FORMATION

Les établissements et services médicosociaux, aussi bien pour adultes que pour enfants en situation de handicap font face à des évolutions de leurs publics avec une part croissante de personnes présentant des troubles mentaux divers.

Les professionnels accompagnant ces personnes expriment fréquemment le souhait de mieux connaître ces différentes pathologies, leurs principales caractéristiques, leur impact sur la vie quotidienne des personnes concernées et le lien avec leur situation de handicap.

OBJECTIFS VISÉS

- Appréhender les différents types de troubles mentaux pouvant générer des situations de handicap.
- Connaître les conséquences sur les réalités de vie et difficultés des personnes.
- Interroger les représentations sur ces troubles et ces handicaps.
- Développer une démarche d'accompagnement adaptée dans la relation à ces personnes en situation de handicap.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et pratiques.
- Échanges sur les pratiques.
- Études de cas et analyses de situations (et/ou de supports).
- Appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Évaluation des acquis et remise de support écrit et/ou dématérialisé en fin de session.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires
- Évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

2 JOURS à 2 semaines d'intervalle

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 7 et 21 novembre 2023

TOULOUSE : 27 novembre 2023 et
11 décembre 2023

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial accompagnant des personnes en situation de handicap

Formateur

Bernard LEDÉSSERT, médecin de santé publique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur.....	210 €
Non contributeur	270 €

MODALITÉS PRATIQUES

La formation est dispensée prioritairement au CREAI-ORS Occitanie (sites de Montpellier et de Toulouse).

Si la formation a lieu au sein de la structure médicosociale : nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir des stagiaires en ateliers. Le local qui accueille la formation doit être équipé de paperboards et d'un écran de projection. Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances
- Repérage des représentations et questionnements de chacun par rapport à cette problématique.
- Présentation du cadre et de la diversité de ce que recouvre la notion de « troubles mentaux et handicap » (depuis des troubles importants comme par exemple les psychoses, en allant sur des troubles qui pourraient être qualifiés de plus modestes comme les troubles du langage, en passant par des troubles anxieux, dépressifs, mais également les troubles neurodégénératifs).

APRÈS-MIDI

- Place de chaque trouble de cette « palette » dans le modèle social du handicap.
- Liens entre nature du trouble et fonctionnement de la personne.

JOUR 2

MATIN

- Travail sur des cas et situations apportés par les participants et l'intervenant :
 - Lecture partagée
 - Conséquences en matière d'accompagnement
- Travail sur la notion de comportements problèmes

APRÈS-MIDI

- Place du questionnement éthique face à ces comportements
- Présentation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles face aux comportements problème
- Reprise du quizz
- Synthèse et évaluation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A06

Dr Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique
CREAI-ORS Occitanie

b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : quels accompagnements ?

LA FORMATION

La thématique de la vie affective et sexuelle dans les structures médicosociales est au cœur de nombreux débats, vastes et complexes. Elle nécessite de construire des réponses partagées pour faire face à la diversité des situations. On ne cesse de proclamer le droit des personnes vulnérables et notamment handicapées, à l'égalité des chances, or la vie affective et sexuelle reste encore souvent un sujet tabou, où règnent résistances, fantasmes et craintes. La reconnaissance pour les personnes accueillies en institutions d'une vie affective et sexuelle, bien qu'ayant progressé et gagné en visibilité ces dernières années, se heurte encore à des modalités de réponses divergentes, car elle vient questionner les représentations sociales, l'éthique, le juridique et les pratiques.

En effet, les tensions éthiques sont nombreuses sur cette question, car elles traversent les postures et pratiques des professionnels, mais également l'environnement dont les familles, ou tuteurs, des personnes accueillies. Il s'agira également de s'interroger sur la place des proches et de la famille dans le questionnement sur l'intimité, autrement dit comment instaurer un dialogue apaisé et respectueux des droits ?

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement et à l'exercice des droits à une vie affective et sexuelle.
- S'approprier une vision partagée des textes règlementaires.
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Contribuer à l'adaptation du projet d'établissement à partir de la co-construction d'axes et supports de travail.
- Développer la culture de la bientraitance.
- Permettre l'épanouissement affectif des personnes accompagnées dans le respect des contraintes institutionnelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition de supports utilisés pendant la formation (diaporamas, documentation, évaluations initiale et finale)
Supports d'animation variés : exercices, quizz...
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique.
- Évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction

1 OU 2 JOURS (à définir avec la structure)
 7 à 14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 03 février 2023

TOULOUSE : 14 février 2023

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial accompagnant des personnes en situation de handicap

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice au CREAI-ORS Occitanie

La formatrice a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

Évaluation

Recueil des attentes des stagiaires
 Évaluations initiale et finale des stagiaires
 Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
 Bilan collectif oral de fin de formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contribuant..... 210 €

Non contribuant 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation.
- Quizz de connaissances sur la thématique.
- Travail sur les représentations, difficultés et expériences des participants, analyse de situations et de pratiques professionnelles.
- Sexualité et intimité : cadrage général.
- Les repères fondamentaux et définitionnels.
- Le cadre juridique : la question des droits et de l'exercice des droits, la protection des majeurs vulnérables...

APRÈS-MIDI

- Sexualité et handicap : Le modèle écologique du handicap (modèle bio-psycho-social) : quelle évaluation des restrictions de participation et limitations d'activité pour la personne handicapée ? Une première étape pour l'accompagnement et le soutien à l'exercice des droits.
- Les questionnements et tensions éthiques : études de cas et méthodologie du questionnement éthique : risques et danger / consentement / dignité / respect des autonomies / libertés individuelles et vie collective, éthique et morale.
- Synthèse collective.

JOUR 2

MATIN

- Accompagner la santé sexuelle des personnes vulnérables : élaborer un programme et des prestations d'éducation à la sexualité et promotion de la santé.
- Promouvoir une vision positive de la vie affective et sexuelle : développer des supports de sensibilisation, formation, expression et participation des personnes accompagnées, accessibilité et compensation.

APRÈS-MIDI

- Co-construction de fiches actions en sous-groupes sur les supports d'une politique de bienveillance et de respect des droits des personnes : charte des droits, projet d'établissement ou de service, projet personnalisé, recueil des attentes, etc.
- Le travail partenarial et les ressources
- Le travail avec les familles
- Mise en commun et synthèse collective.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A07

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie
n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes : adaptation à leurs besoins spécifiques

LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap vivent, au même titre que la population générale, une augmentation de leur espérance de vie. Cette nouvelle longévité engage les ESMS à poser tout autrement la nature et le contenu des accompagnements pour ajuster les prestations aux besoins spécifiques des personnes qu'ils accompagnent. Les enjeux résident donc dans la prise en compte de la diversité des situations de handicap rencontrées qui nécessitent des modulations importantes dans l'accompagnement et le projet de soin. La formation vise donc à prendre en compte l'ensemble de ces composantes à partir de trois axes centraux :

- Les repères fondamentaux qui permettent l'évaluation des situations de vieillissement et l'élaboration des axes du projet personnalisé.
- L'analyse des pratiques et de ce qui les oriente, les contraint, les facilite, les harmonise...
- La construction d'axes et supports de travail facilitant les bonnes pratiques et l'adaptation du projet d'établissement ou de service à l'exercice des droits.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement de la situation de vieillissement et à l'adaptation du projet d'établissement.
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Développer la culture de la bientraitance

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition des supports présentés aux stagiaires (diaporamas, documentation, évaluations initiale et finale) – Supports d'animation variés : exercices, quizz...
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique.
- Feuille d'émargement par demi-journée

1 OU 2 JOURNÉES

7 à 14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 20 mars 2023

TOULOUSE : 27 mars 2023

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice au CREAI-ORS Occitanie.

Co-auteur de l'étude nationale pour le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées : Les personnes handicapées vieillissantes, espérance de vie, projections démographiques et aspects qualitatifs. Éléments pour une prospective.

Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI.

Évaluation

- Recueil des attentes des stagiaires
- Quizz de connaissance sur la thématique
- Évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contribuant 210 €
 Non contribuant 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Aspects définitionnels.
- Handicap et vieillissement : évaluation et impacts en situation.
- La diversification des accompagnements

APRÈS-MIDI

- Le partenariat : articulations, conventionnements possibles.
- Les repères législatifs et réglementaires : la loi ASV, RBPP de l'ANESM et HAS, charte Romain Jacob, etc.
- Construction de fiches actions en sous-groupes
- Synthèse collective de consolidation des essentiels et évaluation de la formation sur la base du support remis par la formatrice



EN SAVOIR PLUS

Réf : A08

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

Le rôle, la place et les missions du référent / coordinateur de parcours ESMS : définitions et mise en œuvre

LA FORMATION

Interroger le rôle et la place du référent dans le champ éducatif et thérapeutique peut sembler incongru tant cela s'apparente à questionner une évidence. L'individualisation de l'accompagnement a mis l'accent sur la nécessité de désigner parmi les professionnels des référents, auxquels seront confiés des fonctions et des rôles d'interlocuteurs privilégiés. Et pourtant, le terme reste imprécis et n'est jamais défini en lui-même. Bien plus encore, ce terme est quasiment absent des textes réglementaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de clarifier ce qu'implique cette fonction à la fois dans la relation à la personne, vis-à-vis de son entourage proche et également vis à vis des autres professionnels de l'équipe qui sont amenés à accompagner la personne.

OBJECTIFS VISÉS

- Situer le positionnement de référent ou de coordinateur de parcours
- Comprendre le positionnement de l'ex-ANESM sur cette question
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires relatifs au projet personnalisé
- Comprendre l'enjeu et l'impact sur les personnes accompagnées
- Comprendre les enjeux de la mise en place du système de référents (identifier les risques, les points de vigilance, veiller à la qualité de l'accompagnement)
- Formaliser le protocole relatif à la nomination et aux fonctions de référent

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des stagiaires des supports de présentation (diaporamas et autres, documentation)
- Fiche de présence et d'émargement
- Articulation d'éléments théoriques et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation et de satisfaction finale anonyme et individuel, distribué en fin de session

1 ou 2 JOURNÉES

7 ou 14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 13 avril 2023

TOULOUSE : 21 avril 2023

Prérequis

5 à 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs ESMS réunis en sessions

Public concerné

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (équipes et encadrement)

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice au CREAI-ORS Occitanie

Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur..... 210 €

Non contributeur 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation du plan de formation et des objectifs généraux visés
- Autoévaluation, quiz de connaissances sur la thématique
- Travail en sous-groupes de 3 à 5 personnes puis restitution, synthèse collective et échanges
- Éléments de définition et historique du concept de référent
- Les repères juridiques du projet personnalisé
- Sensibilisation et appropriation de la RBPP de l'ANESM « attentes de la personne et projet personnalisé »

APRÈS-MIDI

- Du référent au coordinateur de parcours
- Quelle place pour le référent vis-à-vis de la personne accompagnée, de l'équipe, de la structure, quelles missions ? Travail en sous-groupes pour formaliser le protocole relatif au référent ou coordinateur de parcours
- Mise en commun et échanges

JOUR 2

- À distance du premier, retours sur expérience, analyse des pratiques suite à la co-construction du protocole relatif au référent ou au coordinateur de parcours.
- Mise à l'épreuve du protocole relatif aux fonctions et à la nomination du référent



EN SAVOIR PLUS

Réf : A09

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie
n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Chaque RBPP travaillée est réalisée de la façon suivante :

- Évolutions actuelles : statut de l'ANESM et de la HAS, évolution du modèle d'évaluation des politiques publiques, enjeux du secteur médicosocial, rappel des attendus liés à la transformation de l'offre médico-sociale (Démarche RAPT, circulaire du 2 mai 2017, PCPE, approche inclusive...).
- Prise de connaissance panoramique et actualisée de l'ensemble des RBPP « handicap » de la HAS et de l'ex-ANESM.
- Les différents types de recommandations : par type de structures, par populations, transversales et thématiques.
- Compréhension des différents éléments constitutifs d'une recommandation et « mode d'emploi ».
- Focus sur la RBPP de l'ex-ANESM ou de la HAS.
- Repérage des principaux écarts constaté par rapport à la réalité de la pratique quotidienne : travaux en petits groupes pour identifier comment se situe la structure par rapport à ce qui est attendu dans la RBPP à partir d'une grille préétablie.
- Mise en commun et consolidation des connaissances par la formatrice.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A10

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial
CREAI-ORS Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12

Sensibilisation de professionnels aux caractéristiques des nouveaux publics accueillis

LA FORMATION

Historiquement, les ESAT et les foyers d'hébergement qui leur étaient adossés accueillait essentiellement des personnes déficientes intellectuelles. De ce fait, l'organisation de ces structures et les compétences des professionnels se sont orientées vers cette population et ses caractéristiques.

Depuis plusieurs années, nous constatons une évolution significative des profils des travailleurs en situation de handicap ayant des orientations en ESAT, amenant ainsi une plus grande diversité de situations. La plus marquante est sans doute la présence actuellement d'une part de plus en plus importante de personnes en situation de handicap psychique, avec ou sans déficience intellectuelle.

Ces situations présentent ainsi des différences significatives, notamment en matière de relation et de modes de communication, par rapport aux populations plus « habituelles ».

Dans ce contexte, les professionnels issus du médico-social, ou ayant suivi des formations qualifiantes ou continues, commencent à mieux maîtriser l'approche de ces nouveaux publics. Cela n'est pas forcément le cas d'autres professionnels, pourtant eux aussi au contact des travailleurs handicapés, comme les moniteurs d'ateliers, les personnels d'accueil, des services généraux ou des services administratifs.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Permettre aux professionnels non spécialisés dans l'accompagnement médico-social de mieux comprendre les caractéristiques des publics accueillis, et notamment les « nouveaux publics ».
- Leur permettre de repérer quelques clés pour adapter leur posture professionnelle et leur communication dans leur relation aux personnes accompagnées.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Échanges et réflexions à partir des pratiques des participants.
- Études de cas et exercice pratiques.
- Support de formation basé sur des schémas pédagogiques.
- Quiz et autodiagnostic.

1 JOUR (7 heures de formation)

Dates

MONTPELLIER : 28 mars 2023

TOULOUSE : 18 mai 2023

Prérequis

Aucun

Public visé

Les professionnels en contact avec les travailleurs en situation de handicap qui ne sont pas issus des formations de l'accompagnement médico-social : administratif, accueil, service, vente, etc.
 Une dizaine de participants environ.

Durée

1 jour avec la possibilité d'une demi-journée complémentaire à 2 à 3 semaines d'intervalle

Formateur

Bernard LEDÉSERT, médecin de santé publique au CREAI-ORS Occitanie

Évaluation

Recueil des attentes des stagiaires
 Évaluations initiale et finale des stagiaires
 Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
 Bilan collectif oral de fin de formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contribuant210 €

Non contribuant270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie : sites de Montpellier et Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le local qui accueille la formation doit être équipé de paperboards et d'un écran de projection. Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI.

LE PROGRAMME

MATIN

- Quiz de départ sur les connaissances des pathologies et déficiences pouvant être rencontrées.
- Problématiques et questionnements des participants par rapport à leur expérience de la relation aux personnes accompagnées et du travail avec elles.
- Contexte actuel des évolutions impactant les établissements médico-sociaux.
- Approche du modèle écologique (ou social) du handicap.
- Apports sur les caractéristiques de certaines des populations accueillies, (handicap psychique, cérébrolésion, déficience intellectuelle...).
- Appui sur la recommandation de bonnes pratiques de la HAS (ex-ANESM) sur la prévention des comportements problématiques.
- Le cas échéant, préparation de l'intersession

APRÈS-MIDI

- Retours sur les expériences vécues dans l'intersession à partir de la grille travaillée lors de la session 1 (2 à 3 semaines après la séance 1)
- Apports complémentaires en conséquence
- Reprise du quizz
- Synthèse et évaluation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A11

Dr Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique
CREAI-ORS Occitanie
b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Sensibilisation des mandataires au Document Individuel de Protection des Majeurs : un outil au service du parcours du majeur protégé

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

Après une première période durant laquelle le Document Individuel de Protection des Majeurs n'était exigé que pour les services mandataires, il est désormais obligatoire dans la pratique pour tout mandataire professionnel, quel que soit son statut.

Cette formation propose une réflexion et un travail sur la mise en œuvre de cet outil au service des Majeurs Protégés et des mandataires.

OBJECTIFS VISÉS

La formation doit permettre aux mandataires de disposer des fondamentaux garantissant la mise en œuvre généralisée du DIPM. Il s'agit de :

- Donner du sens au DIPM et le positionner comme un véritable outil de référence pour la pratique
- Intégrer les normes juridiques et obligations liées au secteur.
- Harmoniser les pratiques sur un territoire et dans le cadre du schéma régional
- Promouvoir la bientraitance et le respect de l'autonomie des Majeurs Protégés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporama, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en amont de la formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation.

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 7 septembre 2023
 TOULOUSE : 19 septembre 2023

Public concerné

Les mandataires judiciaires professionnels, qu'ils soient indépendants, salariés de services mandataires ou préposés aux établissements

Prérequis

Venir avec le support DIPM utilisé habituellement

Formateur

Bernard Ledésert, médecin de santé publique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur 210 €
 Non contributeur 270 €

MODALITÉS PRATIQUES

- **Formation en intra** : 1 journée. Il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle, être équipé de paperboards et, si possible, d'un vidéoprojecteur. Le formateur dispose d'un ordinateur et, éventuellement, d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Cadre et modalités d'utilisation du DIPM :

- Les problématiques principales des participants autour de la mise en œuvre du DIPM
- Le rappel du cadre légal du DIPM
- Les principales recommandations sur le DIPM
- Le DIPM : questions d'éthique et de positionnement
- Les composantes d'un DIPM
 - Recueil des attentes
 - Évaluation de la situation, repérage des besoins
 - Formalisation des objectifs
- Atelier d'analyse critique de différents supports du DIPM, en termes d'avantages/inconvénients, de points forts/points à améliorer



EN SAVOIR PLUS

Réf : A12

Dr Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique
CREAI-ORS Occitanie

b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Évaluation de la situation globale des enfants en danger ou risque de danger. Formation au cadre national de référence de la Haute Autorité de Santé

LA FORMATION

L'objectif de la formation réside dans l'appropriation des modalités d'évaluation actuellement recommandées en protection de l'enfance. Elle s'appuie à ce titre sur le nouveau référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS) désormais inscrit dans la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Ce référentiel vise à améliorer la qualité de réalisation et de traitement des informations préoccupantes.

La démarche évaluative à la base de la recommandation est centrée sur les besoins fondamentaux de l'enfant tels que définis dans la démarche de consensus animée par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais en février 2017 à la demande de la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Elle vise avant tout à mener une évaluation initiale de l'information préoccupante, mais peut être également mobilisée dans le cadre de l'évaluation de la situation de l'enfant en cours de mesure.

C'est pourquoi, à l'issue de la formation, les professionnels auront des repères non seulement à la lecture de la recommandation mais auront également actualisé leurs connaissances de la dynamique du champ de la protection de l'enfance (évolutions juridiques notamment en lien avec la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants) et acquis les savoirs aujourd'hui reconnus comme essentiels pour guider leurs évaluations.

Ils contribueront ainsi au partage d'une culture commune, nécessaire à la motivation de la décision, à l'implication opérationnelle de l'enfant et des détenteurs de l'autorité parentale et enfin à l'équité de traitement des informations préoccupantes sur le territoire national.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Maîtriser le contexte législatif de 2007 à 2022.
- Appliquer le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Savoir analyser et rendre compte d'une situation :
 - comprendre le processus évaluatif
 - évaluer la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant
 - caractériser le danger/risque de danger
 - identifier les interventions à prioriser
- Développer une culture de l'évaluation partagée avec les personnes accompagnées.
- Contribuer à une prise de décision éclairée en matière de danger/risque de danger.

2 JOURS (14 heures de formation)

Dates

NOUS CONSULTER

Prérequis

Public familial du travail social
 Groupe de 5 à 15 professionnels

Public visé

Prioritairement les travailleurs sociaux en charge des évaluations d'informations préoccupantes, mais aussi toute personne souhaitant se former à la culture de l'évaluation en protection de l'enfance sur la base des référentiels actuels

Durée

2 jours

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Conseillère technique, politiste au CREAI-ORS Occitanie
 Jennifer YEGHICHEYAN, Conseillère technique, docteure en ethnologie au CREAI-ORS Occitanie
 Claire GARCIA, Conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Évaluation

Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
 Évaluations initiale et finale (test de connaissances)
 Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires en fin de formation
 Bilan collectif oral de fin de formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Nous avons fait le choix d'alterner dans une même journée : présentation des trois livrets de la recommandation, des théories qui les sous-tendent et des cas pratiques afin de favoriser la compréhension des va-et-vient entre préconisations, connaissances au fondement d'une culture commune et mise en pratique.
- Un support de formation sera accessible à la fin de la formation (mis à disposition sur un espace dématérialisé, avec mise à disposition d'outils documentaires).

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé d'un paperboard. Dates à déterminer ensemble.
Les formatrices disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Présentation de la formation et tour de table
- Test de connaissance
- Introduction
 - Les évolutions du droit en protection de l'enfance
 - Structuration de la recommandation
 - Préambule
- Le livret 1 : la gouvernance globale du dispositif
 - Le rôle des professionnels
 - Les relations avec les partenaires
 - Points généraux

APRÈS-MIDI

- Focus
 - L'attachement
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Le livret 2 : le circuit de recueil et de traitement des IP
 - Le recueil et la première analyse
 - Présentation d'outils
 - L'évaluation
- Étude de cas n° 1 : caractériser le danger

JOUR 2

MATIN

- Echanges sur les apports du jour 1
- Souffrance et maltraitance infantiles (les signes d'alerte)
- Le livret 3 : guide d'accompagnement à l'évaluation
 - Structuration du livret et déroulé d'une évaluation
 - Les domaines à investiguer

APRÈS-MIDI

- Focus : parentalité et compétences parentales
- Conclusions de l'évaluation
- Étude de cas n° 2
- Test final de connaissances
- Bilan de la formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A13

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr –
07 62 09 34 53

Jennifer YEGHICHEYAN, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie
j.yechicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

Claire GARCIA, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Sensibilisation au dispositif de protection de l'enfance : organisation et enjeux

LA FORMATION

L'objectif de la formation réside pour les professionnels, dans l'appropriation de connaissances actualisées sur la protection de l'enfance, afin de mieux appréhender l'ensemble des acteurs à l'œuvre pour chaque situation rencontrée dans le cadre de leur pratique professionnelle. Cette acculturation au langage et aux enjeux de la protection de l'enfance a pour finalité de permettre aux professionnels une réponse au plus proche des besoins des enfants concernés.

La protection de l'enfance a connu 4 réformes en profondeur, introduites par les lois du 9 juillet 1989, du 5 mars 2007, du 14 mars 2016, et très récemment par la loi du 7 février 2022.

Ces évolutions ont été régulièrement alimentées par des rapports et des faits divers, qui mettent en lumière la complexité de cette mission et les failles du système, à s'articuler entre les compétences régaliennes (santé, éducation nationale, établissements médico-sociaux) et les politiques décentralisées (Aide sociale à l'enfance, PMI, action sociale territoriale). Par ailleurs, le nombre croissant d'enfants à double vulnérabilité et la transformation de l'offre à l'œuvre dans les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, viennent également percuter les modalités habituelles d'accompagnement.

À l'issue de la formation, les professionnels auront une vision plus systémique de la situation des enfants à accompagner, et contribueront au partage d'une culture commune, leur permettant ainsi de garantir la recherche d'une meilleure cohérence dans leur pratique quotidienne.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- S'approprier le cadre réglementaire de la mission de protection de l'enfance
- Bénéficier d'une présentation détaillée/exhaustive des missions de l'aide sociale à l'enfance
- Disposer d'une vision élargie des partenariats à l'œuvre dans ce champ
- Se sensibiliser aux notions clés et langage de protection de l'enfance)
- Possibilité d'envisager une 3^e journée autour d'un besoin spécifique incluant la participation de professionnels de protection de l'enfance et/ou personnes concernées.

2 JOURS (14 heures de formation)

Dates : NOUS CONSULTER

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public visé

Tout professionnel dont le champ de compétence et/ou le public accueilli est traversé par un dispositif relevant de la protection de l'enfance

Durée

2 jours

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Conseillère technique, politiste au CREAI-ORS Occitanie
 Jennifer YEGHICHEYAN, Conseillère technique, docteure en ethnologie au CREAI-ORS Occitanie
 Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Évaluation

Recueil des attentes des stagiaires en début de formation

Évaluations initiale et finale (test de connaissances)

Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires en fin de formation

Bilan collectif oral de fin de formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages.
- Facilitation des échanges et des analyses partagées entre les différents professionnels : méthode interactive.
- Utilisation de techniques d'animation participatives afin de permettre aux participant(e)s de mieux intégrer les notions abordées.
- Un support de formation sera accessible à la fin de la formation (mis à disposition sur un espace dématérialisé, avec mise à disposition d'outils documentaires).

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé d'un paperboard. Dates à déterminer ensemble. Les formatrices disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

Présentation de la formation et tour de table

- Test de connaissance
- Resituer la mission de protection de l'enfance dans son cadre réglementaire de 2007 à 2022
- Partager une vue d'ensemble des différents acteurs
- Le référentiel HAS d'évaluation des situations de danger et risque de danger
- Le statut de l'enfant

APRÈS-MIDI

- Les notions clés en protection de l'enfance :
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant
 - La maltraitance et la notion de danger
 - le projet pour l'enfant

JOUR 2

MATIN

Enjeux actuels : les évolutions à l'œuvre en protection de l'enfance

- évolutions des publics
- les modalités d'accompagnement
- la place des représentants légaux et de l'entourage
- la place de la parole de l'enfant
- les mineurs non-accompagnés

APRÈS-MIDI

- Les différents dispositifs dans le champ de la prévention :
 - la prévention primaire
 - l'ODPE
 - la prévention secondaire
- les différents dispositifs dans le champ de la protection
 - les mesures en milieu ouvert / à domicile
 - Les mesures de placement
 - le tiers digne de confiance
 - le cadre pénal
 - les jeunes majeurs
- Bilan de formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A14

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr –
07 62 09 34 53

Jennifer YEGHICHEYAN, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

j.yechicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

Claire GARCIA, Conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité avec l'application ARSENE®



LA FORMATION

En janvier 2021, le cadre juridique encadrant les évaluations internes et externes s'est vu modifié. Il est dorénavant inscrit que « les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de Santé ». Ainsi, bien que le formalisme de l'évaluation interne disparaisse, la démarche d'amélioration continue de la qualité perdure, et doit rester tracée dans le rapport d'activité des ESSMS. Le logiciel ARSENE®* permet d'y répondre en facilitant l'organisation, la traçabilité et la lisibilité de la démarche qualité pour l'ensemble de l'équipe professionnelle. La formation vise donc à prendre en compte ces éléments réglementaires et à permettre aux professionnels, non seulement ce repérage fondamental qui encadre leurs pratiques, mais également à améliorer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes en situation de handicap et de vulnérabilité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Comprendre les enjeux actuels et le cadre de la démarche d'évaluation interne ainsi que de la démarche qualité.
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires et du positionnement de la HAS sur cette question.
- Mettre en œuvre l'évaluation interne et généraliser la culture de la démarche qualité au sein de la structure.
- Accroître les compétences des professionnels sur la méthodologie de l'évaluation de la qualité
- Savoir manipuler les fonctionnalités progiciels au regard de l'avancée de la démarche : permettre aux participants de disposer d'éléments d'explication sur la structure du logiciel pour réaliser l'évaluation interne : les domaines, les critères d'évaluation, leur saisie, la bibliothèque ARSENE, les éléments de preuve, la fonction export, le Plan d'Amélioration de la Qualité, les objectifs stratégiques et opérationnels, etc.
- Instaurer une « culture qualité » au sein de la structure.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différents domaines et critères travaillés et explorés.

NOUS CONSULTER

Dates

MONTPELLIER : Nous consulter

TOULOUSE : Nous consulter

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel

Public concerné

- Tout professionnel du secteur social et médicosocial

Formateurs

Thomas BARON, conseiller technique au CREAi-ORS Occitanie

Claire GARCIA, conseillère technique, CREAi-ORS Occitanie

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice du pôle médicosocial au CREAi-ORS Occitanie.

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires
- Présentation de l'application ARSENE : atouts et fondements méthodologiques, présentation des 5 domaines

APRÈS-MIDI

Exploration du domaine 1 intitulé « **Projet d'établissement ou de service** ».

- La cohérence du projet avec ses missions et ses valeurs
- La réponse aux besoins des personnes accueillies
- La complémentarité de la structure avec d'autres dispositifs du territoire (partenariats)
- Le document « projet d'établissement ou de service » : un outil de référence pour les professionnels ?
- L'élaboration du projet selon une méthode participative

JOUR 2

JOURNÉE

Exploration du Domaine 2 intitulé « **Droits et participation des personnes** »

- La garantie de la sécurité des personnes et la prévention des risques à partir de procédures
- La garantie des conditions d'un accueil adapté
- La garantie du respect des droits, des libertés et de l'expression des personnes
- La bientraitance est au cœur des pratiques professionnelles
- Le maintien des relations entre les personnes, leurs proches et la structure



EN SAVOIR PLUS

Réf : F01

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, coordinatrice CREAI-ORS Occitanie, référente qualité Occitanie.
n.martinez@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 95 12
Claire GARCIA, conseillère technique, CREAI-ORS Occitanie
c.garcia@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 85 11
Thomas BARON, conseiller technique, CREAI-ORS Occitanie
t.baron@creaiors-occitanie.fr - 05 61 53 11 46

JOUR 3

JOURNÉE

Exploration du Domaine 3 intitulé « **Projet personnalisé** »

- La constitution d'un dossier personnel pour chaque personne accompagnée
- L'élaboration d'un projet personnalisé pour chaque personne accompagnée
- Les prestations délivrées à la personne font l'objet d'un contrat
- Les prestations délivrées visent à la promotion ou au maintien de l'autonomie, des potentialités et de la santé de la personne
- Les prestations délivrées prennent en compte l'entourage des personnes

JOUR 4

JOURNÉE

Exploration du Domaine 4 intitulé « **L'établissement dans son environnement** »

- L'accessibilité de la structure pour son environnement
- La structure est une ressource sur son territoire (dispositifs territoriaux)
- L'ouverture de la structure sur l'environnement et le développement de réseau(x)

JOUR 5

JOURNÉE

Exploration du Domaine 5 intitulé « **Organisation et ressources** »

- Un management bien structuré est garant de la qualité de l'accompagnement
- La gestion des ressources humaines permet un accompagnement de qualité
- L'architecture et le cadre de vie permettent un accueil respectueux et adapté des droits des personnes
- Une bonne gestion permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières
- La mise en place d'un système d'information efficient

La Démarche QSE dans le secteur social et médico-social

Module Politique et management QSE

LA FORMATION

Depuis 2002, l'Etat engage les Etablissement sociaux et médico-sociaux à s'engager dans une démarche qualité. La loi n°2002.2 rénovant l'action sociale, la loi HPST de 2009 et les récentes évolutions réglementaires intégrant l'ANESM au sein de la HAS, modifiant les démarches 'évaluation et les calendrier et créant un référentiel commun, cadrent le déploiement de ces démarches au sein des ESMS.

Les établissements et services doivent définir les méthodes de fonctionnement qu'ils souhaitent déployer en fonction de trois piliers que sont :

- les missions imparties (la loi et les recommandation de bonnes pratiques professionnelles),
- la prise en compte des besoins et attentes du public accompagné et de leurs évolutions dans le temps (la spécificité du public)
- les valeurs de l'établissement (sa spécificité)

Tous les 5 ans, chaque ESMS doit initier une démarche d'évaluation externe pratiquée par des organismes certifiés COFRAC tel que défini par le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022, et dont le rapport doit être adressé à l'autorité de contrôle. L'évaluation interne disparaît au profit d'une auto-évaluation à mettre en œuvre régulièrement et à la publication annuelle des actions qualités dans les rapports d'activités.

Chaque établissement doit donc déployer une organisation permettant la mise en place d'une démarche qualité pérenne et s'engager à améliorer en continu la qualité des prestations mises en œuvre.

OBJECTIFS VISÉS

- Apporter une **culture QSE** aux stagiaires.
- Favoriser le développement d'une connaissance des attentes et de la **règlementation spécifique** du secteur médico-social dans le domaine QSE.
- Apporter les **conditions de mise en application des outils et méthodes QSE** adaptés au secteur social et médico-social à travers la conduite des démarches à mettre en œuvre dans les établissements et services en identifiant les spécificités de chacun d'entre eux.

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 16 MAI 2023

TOULOUSE : 23 mai 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel

Public concerné

- « Débutants » des méthodologies Qualité et Gestion des Risques souhaitant intervenir dans le secteur sanitaire et médico-social
- Professionnels des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux souhaitant maîtriser les notions de qualité
- Professionnels en poste qui souhaitent actualiser ou développer leurs connaissances sur un ou plusieurs domaines ciblés

Formateur

Thomas BARON, conseiller technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contribuant210 €
 Non contribuant 270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un processus d'enseignement dynamique et adapté : Les enseignements dispensés sont adaptés aux contraintes des lieux d'intervention et au public concerné. Une attention particulière est apportée à la mise en cohérence des contenus avec les objectifs de la structure de formation et les attentes des formés. L'enseignement favorisera l'échange et la construction en interaction afin que chacun puisse s'approprier les notions abordées.

Suivi et évaluation : Dans le cadre de la démarche de certification des personnes formées, une phase d'évaluation peut être envisagée. Sous la forme d'un questionnaire ou d'un exercice pratique où la maîtrise des notions et leur mise en pratique pourront être évaluées.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluation finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Les dates seront à déterminer ensemble.
Le formateur dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Politique et Management QSE Intégrés

MATIN : Introduction à la qualité

Objectifs

- Maîtriser les concepts liés à la qualité
- Comprendre les mécanismes introduits par la mise en place d'un système de management de la qualité
- Connaître les différences et les similitudes dans la mise en place et l'application des concepts de la qualité dans le sanitaire, le social et le médico-social.

Programme

- Les définitions et concepts de la qualité
- Les principes de la démarche qualité
- Méthodologie
- Approche continue de la qualité
- Application en santé, le sanitaire face au médico-social

APRÈS-MIDI : Évaluer pour évoluer

Objectifs

- Appréhender le sens des démarches d'évaluation dans le secteur social et médico-social au travers de l'analyse réglementaire
- Connaître les enjeux sectoriels
- Situer la place des démarches qualité/gestion des risques dans l'amélioration continue
- Connaître les bases d'un management par la qualité

Programme

- L'évaluation dans le secteur social et médico-social
- Le dispositif réglementaire
- La démarche d'amélioration continue
- Le rôle des référentiels et leurs adaptations possibles pour évaluer
- Les cultures d'établissement, la culture de l'évaluation, la culture de prévention et de gestion des risques, la responsabilité sociale et environnementale, la relation aux parties prenantes



EN SAVOIR PLUS

Réf : F02

Thomas BARON, conseiller technique, CREAI-ORS Occitanie
t.baron@creaiors-occitanie.fr - 05 61 53 11 46

La démarche d'évaluation des risques professionnels dans le social et le médico-social

Module Déploiement d'une démarche GDR

LA FORMATION

Chaque employeur, dès lors que l'établissement compte un salarié, a une **obligation de sécurité à l'égard des employés** (article L. 4121-1 du Code du travail). Il est responsable du déploiement de la **démarche d'évaluation des risques professionnels** auxquels sont confronté le(s) salarié(s). C'est à lui de tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui recense l'ensemble de ces risques. Il a la responsabilité d'évaluer les risques, y compris psycho-sociaux, et de déployer les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés**. Il a une obligation de résultat, et doit déployer une approche globale de la prévention des risques professionnels.

Il peut s'appuyer sur les instances représentatives du personnel, qui participent à l'analyse des risques et au suivi des actions de prévention ainsi que sur les services de santé au travail.

Au-delà des responsabilités légales, **la prévention des risques est l'affaire de tous**, et a des impacts positifs sur toutes les parties prenantes (direction, salariés, personnes accompagnées, partenaires, autorités tarifaires, etc). Elle doit veiller notamment à :

- Préserver la santé et la sécurité des employés
- Garantir leur intégrité physique et mentale
- Veiller à leur bien-être et à la qualité de vie au travail
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, supprimer, réduire les risques au travail
- Participer au développement durable de l'établissement
- Améliorer le fonctionnement interne et la qualité et la sécurité des accompagnements

OBJECTIFS VISÉS

- Apporter une **culture de Gestion des Risques** aux stagiaires.
- Favoriser le développement d'une connaissance des obligations réglementaires du secteur social et médico-social.
- Apporter les **conditions de mise en application des outils et méthodes de gestion des risques professionnels** adaptés au secteur social et médico-social à travers la prise en compte des spécificités des établissements et services et l'évolution de leurs environnements et des réglementations applicables.

1 JOURNÉE

7 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 07 mars 2023

TOULOUSE : 28 mars 2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou service ou de plusieurs établissements ou services réunis en sessions en présentiel

Public concerné

- « Débutants » des méthodologies Qualité et Gestion des Risques souhaitant intervenir dans le secteur sanitaire et médico-social
- Professionnels des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux souhaitant maîtriser les notions de qualité
- Professionnels en poste qui souhaitent actualiser ou développer leurs connaissances sur un ou plusieurs domaines ciblés

Formateur

Thomas BARON, conseiller technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur 210 €

Non contributeur 270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un processus d'enseignement dynamique et adapté : Les enseignements dispensés sont adaptés aux contraintes des lieux d'intervention et au public concerné. Une attention particulière est apportée à la mise en cohérence des contenus avec les objectifs de la structure de formation et les attentes des formés. L'enseignement favorisera l'échange et la construction en interaction afin que chacun puisse s'approprier les notions abordées.

Suivi et évaluation : Dans le cadre de la démarche de certification des personnes formées, une phase d'évaluation est envisagée. Sous la forme d'un questionnaire ou d'un exercice pratique où la maîtrise des notions et leur mise en pratique seront évaluées.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluation finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Les dates sont à déterminer avec le formateur.
Le formateur dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Déploiement d'une démarche GDR

MATIN : Les bases de la prévention des risques

Objectifs

- Maîtriser les concepts liés à la prévention des risques
- Comprendre les enjeux liés au déploiement d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Connaître le contexte réglementaire et les responsabilités des parties prenantes.
- Comprendre les liens entre santé et travail
- Situer son rôle en tant qu'acteur sécurité et protection de la santé

Programme

- Les définitions et concepts de prévention des risques
- Le cadre réglementaire de la démarche
- Les enjeux de la démarche
- Les responsabilités légales des parties prenantes
- Les ressources internes aux établissements

APRÈS-MIDI : Déploiement de la démarche d'évaluation des risques professionnels

Objectifs

- Savoir organiser le déploiement de la démarche GDR
- Savoir s'appuyer sur les ressources internes
- Connaître les outils à mettre en œuvre et les périodicités de mise à jour
- Être capable d'identifier les risques professionnels au sein de l'institution et du service
- Savoir construire un plan d'action et le suivre

Programme

- L'organisation de la démarche d'évaluation
- Les outils d'évaluation et leur mise en œuvre
- Le suivi de la démarche et le déploiement d'un plan d'action de prévention des risques



EN SAVOIR PLUS

Réf : F03

Thomas BARON, conseiller technique, CREAI-ORS Occitanie

t.baron@creaiors-occitanie.fr - 05 61 53 11 46

FORMATION À DESTINATION ET AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES

Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants

LA FORMATION

La participation des personnes accompagnées dans les établissements est obligatoire.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un moyen de participation des personnes accompagnées.

C'est le directeur qui met en place le CVS

mais ce sont les élus qui le font vivre.

Votre rôle d' élu est important.

Cette formation explique ce qu'est le CVS

et à quoi il sert.

Cette formation explique ce que veut dire être élu au CVS.

Cette formation vous permettra d'apprendre ce qu'il faut faire quand on est élu au CVS

avant la réunion, pendant la réunion et après la réunion.

L'objectif est de vous apprendre à être efficace

pour porter la parole des autres personnes accompagnées de votre établissement ou service.

OBJECTIFS VISÉS

- 1^{re} journée : comprendre à quoi sert un CVS et qui y participe.
- 2^e journée : apprendre à préparer le CVS et à participer à la réunion.

2 JOURNÉES ou 4 DEMI-JOURNÉES

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 30 & 31/03/2023

TOULOUSE : 13 & 14/04/2023

Prérequis

Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels de différents corps de métiers d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel

Public concerné

1^{re} journée : tous les représentants(es) au Conseil de la Vie sociale

2^e journée : les représentants(es) des personnes accueillies :

- Selon leurs besoins et leurs souhaits, ils(elles) pourront être accompagnés(es) par des professionnels
- La formation s'adaptera aux capacités d'attention et de compréhension des personnes ayant des besoins spécifiques.

Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur 210 €
 Non-contributeur 270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS OCCITANIE, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Connaître le fonctionnement du CVS et son rôle de représentant

- Comprendre ce qu'est un CVS
- Savoir à quoi sert un CVS
- Savoir qui participe au CVS
- Savoir qui fait quoi au CVS

JOUR 2

S'exprimer et communiquer dans le cadre de son mandat

- Comprendre son rôle de représentant des personnes accueillies
- Savoir ce que je dois faire et comment me comporter quand je suis élu



EN SAVOIR PLUS

Réf : P01

Claire GARCIA, Conseillère technique, CREA-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr

07 62 09 85 11

Tutelle, Curatelle, je décide quoi moi ?

LA FORMATION

Le principe d'autonomie du majeur protégé pour les décisions relatives à sa personne a été affirmé dans la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Pour autant, plusieurs rapports ont montré que l'application de ce principe pose encore question : le rapport sur la protection juridique de Anne Caron Deglise en septembre 2018 indique que les atteintes à la capacité juridique portées par les régimes de protection des majeurs ne respectent pas suffisamment les droits fondamentaux.

Depuis la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 modifiant l'article 459 du Code civil, ce principe de l'autonomie du majeur protégé a été renforcé.

Afin de favoriser l'autodétermination de la personne, la loi a permis la déjudiciarisation de certains actes et la limitation de l'intervention du juge des tutelles auprès de la personne et de son mandataire.

Des actes nécessitant antérieurement des autorisations du juge des tutelles, comme le mariage, ou certains soins médicaux, sont désormais à l'appréciation de la personne protégée ; avec dans certaines circonstances, un droit d'opposition du mandataire, si cela va dans l'intérêt de la personne.

Ces changements viennent bousculer les pratiques des mandataires, des familles, des établissements et services d'accompagnement dans leurs habitudes de fonctionnement.

Cette formation à destination de personnes accompagnées en ESMS permet d'éclaircir ce qu'est une mesure de protection, son fonctionnement, de la mise en place par le juge à l'exercice au quotidien. Elle a pour but de les informer de leurs droits, de les aider dans leur réflexion sur la nécessité d'une mesure de protection et de quel type. Enfin elle leur permettra de s'assurer que leurs droits sont respectés et les moyens d'action dans le cas contraire.

OBJECTIFS VISÉS

- 1^{re} journée : fonctionnement et cadrage législatif des mesures de protection
- 2^e journée : les obligations et interdictions du tuteur, que faire si mes droits ne sont pas protégés, mise en pratique avec des situations concrètes

2 JOURNÉES ou 4 demi-journées

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : 19 & 20 juin 2023

TOULOUSE : 07 & 08 juin 2023

Prérequis

Groupe de personnes d'un même établissement, dont les capacités de compréhension sont relativement similaires au sein du groupe.

Public concerné

Des personnes accompagnées en établissement ou par service médico-social et bénéficiant ou non d'une mesure de protection.

Des personnes qui souhaitent connaître et mieux comprendre ce qu'est une mesure de protection.

Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas non inclus)

Contributeur.....210 €

Non-contributeur270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques législatif, de vocabulaire
- Ateliers de groupes, étude de cas
- Adaptation aux besoins et capacités des personnes composant le groupe

ÉVALUATION

- Évaluation initiale et finale en FALC
- Recueil de attentes de stagiaires au début de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Bilan collectif oral de la formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation sur site
- Public d'un même établissement

LE PROGRAMME

JOUR 1

- Mesure de protection, de quoi on parle ?
- Les mots à connaître et à comprendre
- Qui peut devenir mandataire judiciaire et quel est son rôle ?
- Procédure de mise en place d'une mesure de protection
- Les apports de la loi de mars 2019

JOUR 2

- Les obligations et les interdictions du tuteur/curateur
- Le rôle du juge des tutelles
- Les droits de la personne protégée
- Focus sur la santé
- Cas pratiques



EN SAVOIR PLUS

Réf : P02

Claire GARCIA, Conseillère technique, CREAI-ORS Occitanie

c.garcia@creaiors-occitanie.fr

07 62 09 85 11



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1- PRESENTATION

Le CREAI-ORS Occitanie (Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Observatoire régional de la santé Occitanie) est une association de loi 1901 dont le siège social est établi au 135 allée Sacha Guitry – BP 35567 – ZAC de Tournezy 34072 Montpellier cedex 3 (France).

2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de formation CREAI-ORS Occitanie relatives à des commandes passées auprès du CREAI-ORS Occitanie par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CREAI-ORS Occitanie, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le CREAI-ORS Occitanie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CREAI-ORS Occitanie, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

3 - FORMATIONS

3.1 Formations inter établissement

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter établissement disponibles au catalogue des formations du CREAI-ORS Occitanie, réalisées dans les locaux du CREAI-ORS Occitanie ou des locaux mis à disposition.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre du CREAI-ORS Occitanie.

Tous les prix sont indiqués TTC. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA (sauf avis contraire indiqué sur le devis).

3.1.3 Remplacement d'un participant

Le CREAI-ORS Occitanie offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le CREAI-ORS Occitanie se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra établissement

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra établissement développées sur mesure et exécutées dans les locaux du CREAI-ORS Occitanie, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par le CREAI-ORS Occitanie. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

4 - DISPOSITIONS COMMUNES

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'établissement ou service. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé au CREAI-ORS Occitanie. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le CREAI-ORS Occitanie au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au CREAI-ORS Occitanie au premier jour de la formation, le CREAI-ORS Occitanie se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le CREAI-ORS Occitanie et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

5 - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE FORMATION DU CREAI-ORS OCCITANIE

5.1 Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par le CREAI-ORS Occitanie sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de formation est réputée acceptée dès la

réception par le CREAI-ORS Occitanie d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit devis.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le CREAI-ORS Occitanie à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s), ainsi que les frais de location de salle sont facturés en sus.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le CREAI-ORS Occitanie aura la faculté de suspendre la formation jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au CREAI-ORS Occitanie.

5.3 Limitations de responsabilité du CREAI-ORS Occitanie

La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

5.4 Force majeure

Le CREAMI-ORS Occitanie ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CREAMI-ORS Occitanie, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CREAMI-ORS Occitanie.

5.5 Propriété intellectuelle

Le CREAMI-ORS Occitanie est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par le CREAMI-ORS Occitanie pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du CREAMI-ORS Occitanie. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du CREAMI-ORS Occitanie. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, le CREAMI-ORS Occitanie demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CREAMI-ORS Occitanie au Client.

Le CREAMI-ORS Occitanie s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par le CREAMI-ORS Occitanie comme client de ses offres de formation, aux frais du CREAMI-ORS Occitanie. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, le CREAMI-ORS Occitanie peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Le CREAMI-ORS Occitanie conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.8 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET LE CREAMI-ORS OCCITANIE A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER.

SITE MONTPELLIER

135 allée Sacha Guitry – BP 35567 - 34072 Montpellier cedex 03

04 67 69 25 03



Depuis la gare Saint-Roch (Place Auguste Gibert) :

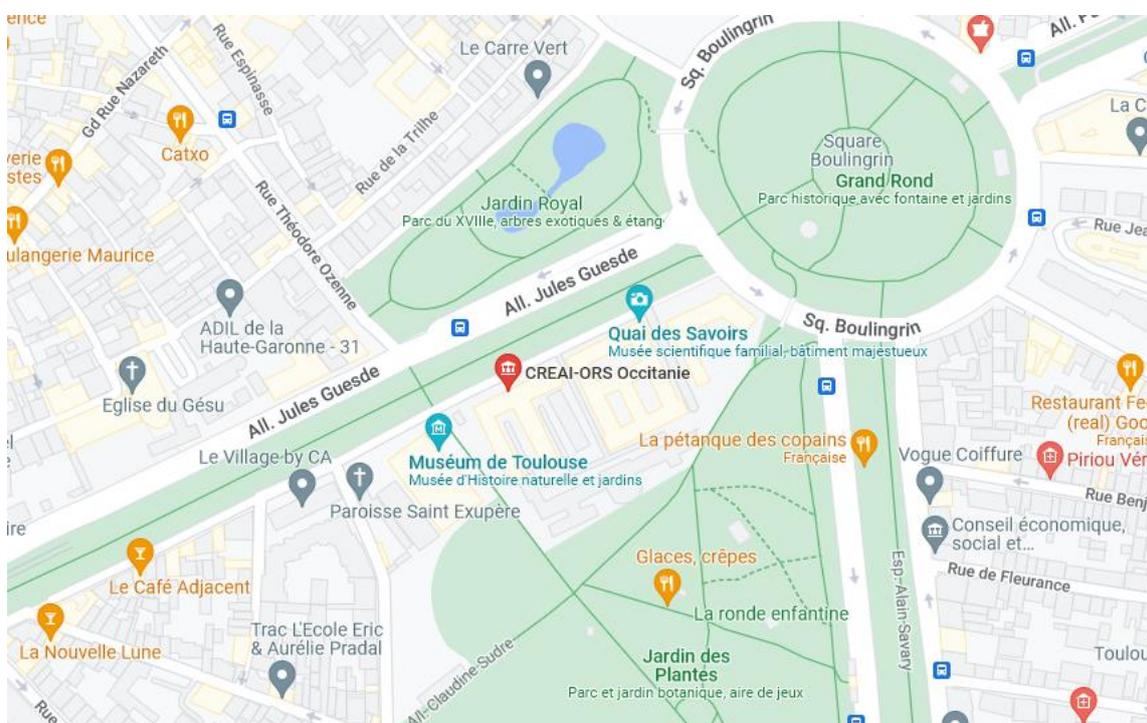
En bus : Ligne 11 – Sortir de la gare par le haut et prendre le bus à la station Gare Saint-Roch (Pont de Sète) – Direction Tournezy – Arrêt Mas Saint-Pierre.

En tramway : prendre la ligne 4 – Direction Médiathèque Garcia Lorca - Arrêt Restanque. Trajet plus long, car il faut remonter toute la rue de l'Industrie.

SITE TOULOUSE

Faculté de Médecine – 37 allées Jules Guesde – 31000 Toulouse

05 61 53 11 46



Depuis la gare :

Métro : Ligne A (direction Basso Cambo) jusqu'à l'arrêt Jean Jaurès puis correspondance Ligne B (direction Ramonville Saint-Agne), arrêt station Palais de Justice ou Ligne A (direction Basso Cambo) jusqu'à l'arrêt Esquirol

Bus : Ligne 27 (direction Ramonville Saint Agne) jusqu'à l'arrêt Passerelle Saint-Sauveur

Stationnement voiture : Parking des Carmes

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



SERVICE FORMATION :
04 67 69 25 03



• **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

• **Site MONTPELLIER**
(siège social)
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

www.creaiors-occitanie.fr



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION